



CONSEIL COMMUNAL DE
VULLY-LES-LACS

Chabrey, le 29 septembre 2021/CK/ec

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DE
VULLY-LES-LACS**

Séance du 28 septembre 2021

Présidence : M. Christian Kolly

Délégation de compétences pour la législature 2021-2026

- Vu le préavis municipal N° 2021/08
- Vu le rapport de la commission des finances
- Vu l'amendement demandé par la Commission des finances dans son rapport, amendement accepté à la majorité,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

le Conseil communal décide d'octroyer à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026 :

- l'autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, de même que sur la constitution des sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participation dans les sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de **CHF 60'000.—**par cas ;
- l'autorisation générale de plaider devant les instances judiciaires ou administratives touchant la Commune comme demanderesse ou défenderesse, plaignante ou partie civile, et de prendre toute conclusion ou de souscrire à toute transaction ;
- l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de **CHF 30'000.—**par cas.

Pour extrait conforme l'attestent :

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :


Christian Kolly



La Secrétaire :


Elisabeth Christinat